

### Questions au Feuilleton

Le Groupe de travail sur l'industrie aérospatiale canadienne a-t-il recommandé au gouvernement, en juin 1978, de tenter de renégocier l'accord de participation à la production de défense en vue de neutraliser les obstacles au transfert technologique qui sont survenus au cours des dernières années et qui nuisent à l'esprit d'entente initial et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe de travail sur l'industrie aérospatiale canadienne a-t-il recommandé au gouvernement, en juin 1978, d'étudier et d'alléger les restrictions imposées sur l'exportation de biens et services de ce secteur, en cherchant à éliminer, grâce aux négociations commerciales multilatérales, les tarifs imposés sur les biens et services de l'industrie aérospatiale et, parallèlement, d'éliminer de façon permanente les droits canadiens à l'importation qui sont en fait annulés sur une base annuelle et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe de travail sur l'industrie aérospatiale canadienne a-t-il recommandé au gouvernement, en juin 1978, d'aider l'industrie à réduire le risque financier accompagnant sa participation à de grands programmes internationaux de l'industrie aérospatiale lorsqu'une telle mesure représenterait, à long terme, un avantage économique pour le Canada et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce):** La question découle directement du rapport du groupe d'étude sur l'industrie aérospatiale canadienne. Ce document a été publié le 30 juin 1978 et est mis à la disposition du grand public. La réaction du gouvernement fédéral relativement à ces questions a été publiée dans le document intitulé «Réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du rapport du groupe d'étude sur l'industrie aérospatiale canadienne», publié le 29 mai 1979.

#### L'ÉCOLE DE PASQUA/MUSCOWPETUNG

##### Question n° 1399—M. Schellenberger:

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires de l'école de Pasqua/Muscowpetung?

2. S'agit-il du dernier dépassement des coûts?

3. A-t-on pris des mesures pour éviter tout coût excédentaire et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. \$345,000.

2. Oui.

3. Le projet est terminé.

#### L'ÉCOLE DE LA RÉSERVE MOSQUITO

##### Question n° 1400—M. Schellenberger:

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires de l'école de la réserve Mosquito?

2. S'agit-il du dernier dépassement des coûts?

3. A-t-on pris des mesures pour éviter tout coût excédentaire et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. \$124,000.

2. Oui.

3. Le projet est terminé.

[Français]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions telles qu'énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE 1980 REMANIAN LA LÉGISLATION BANCAIRE

#### MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

La Chambre passe à l'étude du bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

● (1230)

**Mme le Président:** Comme les députés le savent, 59 motions sont inscrites au *Feuilleton* à l'étape du rapport du bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne du Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives. La présidence a jeté un coup d'œil sur toutes les motions. Toutefois, j'ai l'intention de régler le cas de quelques-unes seulement pour le moment, car certaines d'entre elles n'ont été déposées qu'hier.

Les motions n°s 1 et 2 pourraient être regroupées aux fins de la discussion et faire l'objet d'un vote distinct.

Les motions n°s 3, 4 et 6 feront l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions n°s 5, 12, 13, 16, 19, 20 et 21 pourraient être regroupées aux fins de la discussion. Cependant, les motions n°s 5 et 16 feront l'objet d'un vote distinct. La motion n° 13 sera mise aux voix à la Chambre et vaudra pour les motions n°s 12, 19, 20 et 21, qui en découlent.

Les motions n°s 7, 8 et 9 seront regroupées aux fins de la discussion et feront l'objet d'un vote distinct.

Les motions n°s 10 et 11 pourraient être regroupées aux fins de la discussion et faire l'objet d'un vote distinct.

Il en ira de même pour les motions n°s 14, 15 et 18.

Les motions n°s 17, 52, 55 et 59, toutes inscrites au nom du ministre d'État responsable des Finances (M. Bussières), pourront être regroupées aux fins de la discussion mais elles feront l'objet d'un vote distinct.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest)** propose: